



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Heures d'ouverture : 8 h à 20 h, 7 jours par semaine.
- Non-disponibilité des préposés : 13 h à 14 h (12 h à 13 h pendant le Club junior de tennis), ainsi que lors des fermetures dues à la température. Laissez un message sur la boîte vocale et ils se feront un plaisir de vous retourner l'appel dans les meilleurs délais possibles.
- **Le Club Junior de tennis a priorité sur les terrains.** Du 25 juin au 9 août, du lundi au vendredi, le Club Junior utilisera tous les terrains asphaltés entre 8 h et 12 h 30 ainsi que les terrains en terre battue entre 13 h et 17 h.
- Le Service de la vie communautaire se réserve le droit d'utiliser un ou plusieurs terrains pour des cours, des prêts à l'École de Saint-Sauveur ou toute autre activité.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les joueurs doivent se conformer aux règlements suivants :

1. Avis aux résidents, vous devrez présenter votre preuve de résidence au préposé :
 - a. Abonnement : lors de votre première joute de la saison.
 - b. Location et invité d'un membre : lors de chaque transaction.
2. La politesse et le respect sont de mise auprès du personnel du Service de la vie communautaire.
3. Les contenants en verre, les boissons alcoolisées, la nourriture et la cigarette sont interdits sur les terrains de tennis.
4. Le préposé a l'autorité de refuser et d'expulser tout joueur qui ne respecte pas le fonctionnement décrit dans le présent document. Après avertissement, un joueur pourrait se voir retirer son abonnement pour le reste de la saison, et ce, sans remboursement.

FONCTIONNEMENT POUR LE TENNIS

1. Tous les joueurs doivent se présenter au comptoir du Chalet de tennis avant de jouer une partie pour présenter leur pièce d'identité avec photo ou payer leur location de terrain.
2. Les souliers de tennis sont obligatoires pour l'utilisation des terrains en terre battue.
3. La période de jeu est de 60 minutes avec changement des joueurs à chaque heure pour les terrains en terre battue, et à la demie passée l'heure pour les terrains asphaltés. Pour les réservations en double (4 joueurs), la réservation peut être de 120 minutes.
4. Quand il y a affluence, nous vous encourageons à jouer des matchs en double, ce qui favorisera une plus grande participation et permettra aux membres de se rencontrer.
5. Pendant la joute de 19 h à 20 h, il y aura occasionnellement de l'entretien sur les terrains en terre battue. Nous sommes désolés du bruit occasionné et nous vous remercions de votre compréhension.

MÉTHODE DE RÉSERVATION | POUR LES LOCATIONS

- Il est possible d'effectuer une réservation par téléphone ou au Chalet de tennis moins de 45 minutes précédant l'heure de joute désirée.



MÉTHODE DE RÉSERVATION | POUR LES ABONNÉS SEULEMENT

- Réservations en simple, les abonnés peuvent réserver un terrain pour le lendemain après avoir terminé leur temps de jeux et à l'intérieur d'un délai de 24 heures.
- Réservations en double, les abonnés peuvent réserver un terrain pour le lendemain après avoir terminé leur temps de jeux et à l'intérieur d'un délai de 24 heures. Aux terrains en terre battue, pour les périodes du matin, les réservations de 120 minutes peuvent seulement se faire de 8 h à 10 h et de 10 h à 12 h.
- Les réservations se prennent par téléphone ou au Chalet de tennis.
- Une seule réservation par jour sera acceptée. Vous devez donner le nom de tous les joueurs (2 ou 4 selon le cas).
- Il sera possible de réserver une deuxième heure dans la même journée seulement après avoir terminé la première heure de réservation, et selon les disponibilités des terrains.
- Si une réservation n'a pas été jouée et annulée à l'avance par le joueur, il y aura un maximum de trois avertissements et vous perdrez ensuite le privilège de faire des réservations.

Cette méthode de réservation permettra à tous d'avoir la chance de réserver un terrain aux heures les plus convoitées. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à un des préposés.

TARIFICATION

AUTRES TARIFS		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Location de terrain (1 heure)	16 \$	20 \$
Location de terrain (2 ^e heure)	11 \$	15 \$
Invité d'un membre :	5 \$ de l'heure	5 \$ de l'heure

Un remboursement peut être effectué seulement s'il pleut dans les 15 premières minutes de joute.

FONCTIONNEMENT POUR LE PICKLEBALL

1. Il est obligatoire d'être membre pour participer à cette activité. Il n'existe pas d'autres types de paiements.
2. Les joueurs doivent se présenter aux terrains de tennis asphaltés. Le bénévole sur place fera la vérification des pièces d'identité avec photo en début de saison.
3. Les joueurs doivent fournir leurs raquettes et balles.
4. Le montage et démontage des filets doit être effectué par le bénévole en collaboration avec l'aide des joueurs.

HORAIRE DES JOUTES DE PICKLEBALL

Période	Journées	Heures
Du 20 mai au 23 juin	Lundi	9 h 30 à 12 h 30
	Mercredi	12 h 30 à 15 h 30
Du 24 juin au 11 août	Lundi	15 h 30 à 17 h 30
Du 12 août au 14 octobre	Lundi	10 h 30 à 12 h 30
	Mercredi	13 h 30 à 15 h 30